

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'HOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2018 - 70****SEANCE DU 05 JUILLET 2018**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire aux Eyzies de Tayac Sireuil sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 35 Votants : 38

Présents : AUTEFORT Jean François, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DELMAS Roland, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, FIEVET Annie, GAUTHIER Florence, GEOFFROID Vincent, GOURDON Patrick, HERVE Jean-Claude, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MARZIN Ludovic, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, MONTORIOL Jean, PERARO Thierry, PIQUES Maryvonne, PORTE Christian, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian, THUILLIER Claude.

Absents, Excusés : BAUDRY Josette, CARBONNIERE Jacques, COLOMBEL Sylvie, EYMERY-FAGET Valérie, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, RICHARD Serge, RIGAUDIE TALBOT Colette, THOUREL Franck.

Pouvoirs : RIGAUDIE TALBOT Colette à PIQUES Maryvonne, REVOLTE Alain à FIEVET Annie, COLOMBEL Sylvie à ROYE Bernard.

Secrétaire de séance : LACHEZE Jean-Louis

Objet : Prescription de la révision de la carte intercommunale des Coteaux

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 160-1 et suivants, et R 161-1 et suivants,

Vu la carte intercommunale des Coteaux approuvée par le conseil communautaire le 26 juin 2012 et par arrêté préfectoral le 29 août 2012,

Monsieur le Président informe que le projet de révision de la carte intercommunale des Coteaux a pour unique objet de permettre la réalisation d'une résidence hôtelière de 24-25 suites, au lieu-dit « La Conterie » à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart. Le projet consiste d'une part en une réhabilitation et extension des bâtiments existants, de type périgourdin, et d'autre part la réalisation d'équipements para-hôtelières (piscine, spa, restaurant, salle de conférence...).

Seuls les bâtiments existants sont situés en zone constructible dans la carte intercommunale actuelle.

Compte tenu de l'investissement et des enjeux économiques, il est proposé de faire une révision ciblée de ce document ayant pour objet d'élargir la zone constructible afin de permettre les extensions des bâtiments existants et les constructions nouvelles pour les équipements nécessaires à l'activité hôtelière.

AR PREFECTURE

024-200041168-20180705-201870-DE
Reçu le 09/07/2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prescrire la révision de la carte intercommunale des Coteaux.
Précise que cette révision sera ciblée sur le secteur de la Conterrie à Saint Félix de Reilhac et Mortemart.

Autorise le Président à signer une convention en vue de l'élaboration du dossier de révision de la carte intercommunale avec le CABINET NOËL pour un montant de 2 800 euros HT.

Sollicite l'accompagnement de la Direction Départementale des Territoires.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et dans les mairies des communes concernées pendant un mois, et sera transmise à Mme la Préfète.

Fait aux Eyzies de Tayac Sireuil,
Le 05 juillet 2018

Le Président,
Philippe LAGARDE

